

Compte-rendu

Cellule de veille sécheresse

Service environnement et risques
Cellule prévention des risques et gestion de crises

Vesoul, le 16 juin 2022

Affaire suivie par : Thierry HUVER

Tél : 03 63 37 92 60

thierry.huver@haute-saone.gouv.fr

| | | |
|----------------------------|------------------------------|---|
| Rédacteur | Thierry HUVER | |
| Objet de la réunion | Cellule de veille sécheresse | |
| Date de la réunion | 15/06/22 | |
| Lieu de la réunion | DDT salle Vannon | |
| Participants | Voir liste jointe | |
| Absents excusés | Voir liste jointe | |
| Vigilance | Pour information | |
| | Pour attribution | X |
| | Pour suite à donner | |
| | Sensibilité du document | |

Monsieur HUVER (DDT) ouvre la séance à 14 h 00. Il remercie l'ensemble des participants d'avoir répondu à l'invitation, liste les personnes excusées, propose un tour de table et rappelle les sujets inscrits à l'ordre du jour de la réunion.

I - Fonctionnement du comité ressource en eau, de la cellule de veille technique et diffusion des informations hebdomadaires

Monsieur HUVER (DDT) rappelle les évolutions réglementaires intervenues en 2021 dans le cadre de la gestion quantitative de l'eau (cf présentation jointe au présent compte-rendu).

Concernant les demandes de dérogation, il rappelle qu'elles doivent rester exceptionnelles, très argumentées et prendre la forme d'une décision préfectorale publiée au registre des actes administratifs et sur le site internet des services de l'État pour information du public.

Concernant l'organisation des contrôles, elle n'est pas encore définie. Il est proposé de reconduire les modalités antérieures en ne faisant, au stade « ALERTE » que de la pédagogie et des avertissements. Quand le passage au stade « ALERTE RENFORCÉE » sera décidé, les contrôles donneront lieu, le cas échéant, à des procédures judiciaires.

Monsieur GILLET (FDP) évoque les pollutions occasionnées par le lavage des toitures à cette époque, au regard de la toxicité des rejets dans le milieu naturel déjà fragilisé.

Monsieur HUVER (DDT) propose de transmettre les informations collectées par les différents services tous les mercredis, de sorte à pouvoir, le cas échéant, provoquer une cellule de veille les jeudis s'il est envisagé la prise de nouvelles mesures de restriction d'usage de l'eau.

Monsieur BOSHAT (SDIS) approuve ce principe d'information hebdomadaire par rapport aux capacités de lutte contre les incendies à partir des réservoirs d'eau potable pour les communes en tension d'AEP. Idem pour les cours d'eau, en cas de pollution si ces derniers sont en étiage prononcé.

II - Point de situation

Les documents remis aux participants et joints au présent compte-rendu sont commentés :

- DREAL BFC : bulletin sécheresse n°8

Seul le bassin hydrographique du Plateau Calcaire de Haute-Saône apparaît en « VIGILANCE » ; mais en raison des prévisions météo pour les jours prochains, il est proposé de prendre des mesures de restriction d'usage de l'eau de niveau « ALERTE » sur l'ensemble du département de la Haute-Saône.

Pour information, il en est de même pour les départements voisins du Doubs (BV Ognon), de la Haute-Marne (BV du Salon) et du Territoire de Belfort (BV de l'Allan).

- Météo France : quelques informations notamment sur les risques incendies, éléments confirmés par le SDIS.

- OFB :

La campagne de suivi « ONDE » a débuté le 25 mai. La prochaine est programmée ce 27 juin. Pas vraiment d'inquiétude sur les premières mesures de mai, les prochaines devraient confirmer une baisse significative des niveaux des cours d'eau.

- ARS :

Pas encore de difficulté l'alimentation en eau potable (par camions citernes). Un mail sera adressé prochainement aux communes pour les interroger et faire le point des nouvelles interconnexions.

Un tableau de suivi des collectivités alimentées par camions citernes va être initié (comme les années précédentes), et un nouveau concernera les interdictions temporaires de consommation d'eau potable. Ces informations seront transmises au moins une fois par mois, pour communication aux membres de la cellule de veille.

- FDP :

Selon le retour de quelques présidents d'AAPPMA, les niveaux de certains cours d'eau sont remontés suite aux orages de la semaine dernière, mais ils sont déjà redescendus à un niveau d'étiage prononcé.

Monsieur GILLET fait part d'un problème d'ouvrage sur la Romaine, au niveau du canal des Forges de Fresnes-Saint-Mamès : la répartition des eaux de la Romaine ne convient plus et le cours d'eau connaît un étiage anormalement sévère.

- SDIS :

Pas de problème pour le moment. **Le Lieutenant Laurent BOSCHAT** indique que les entraînements hebdomadaires sont consommateurs d'eau. Le fait de disposer d'informations sur le contexte de sécheresse de façon régulière leur permettra d'adapter ces exercices et, le cas échéant, de reporter certaines formations.

- DDETSPP

Pas de problème particulier non plus pour le moment. Il est fait remarquer que les récoltes de fourrage sont très irrégulières sur le département, avec des secteurs pour lesquels les volumes sont très en dessous des années « normales ». La qualité est là, mais en considérant également la hausse des cours des céréales, il risque d'y avoir pénurie d'alimentation à l'automne et cet hiver, risquant ainsi d'engendrer des situations de maltraitance animale.

Les fortes chaleurs annoncées sont également très impactantes pour les élevages hors-sols.

III - Proposition de mesures restrictives d'usage de l'eau

Monsieur HUVER (DDT) passe les mesures en revue et apporte quelques précisions sur l'irrigation agricole et sur les activités industrielles.

Madame PARRA (OFB) évoque alors les difficultés concernant les contrôles des mesures, notamment pour ce qui concerne les prélèvements dans les fontaines communales aux fins d'arrosage de jardins, d'abreuvement de volailles, bétail... Il serait bien de pouvoir les planifier et de se coordonner entre services pour avoir un discours commun notamment vis-à-vis des élus. Une information au Parquet lui semble indispensable pour connaître la posture que devront prendre tous les services de contrôles.

Madame GODERIAU (SDS) demande si nous avons connaissance des stations de lavage de véhicules équipées de systèmes de recyclage d'eau ?

Monsieur HUVER (DDT) indique que nous n'avons aucune information sur ce point. Peut-être l'UD DREAL au titre des ICPE ? Il indique également qu'il avait été envisagé de demander aux stations de lavages professionnelles d'afficher les arrêtés préfectoraux de restriction d'usage de l'eau pour information de leur clientèle. Cela n'a pas encore été mis en œuvre.

IV - Questions diverses

Concernant les contrôles, **Monsieur HUVER** indique qu'une stratégie sera à mettre en œuvre rapidement (qui contrôle quoi ?), et au plus tard lors de la prise de mesures plus restrictives (niveau « ALERTE RENFORCÉE »), conduisant à des verbalisations.

Madame PARRA (OFB) demande ce qu'il est prévu au niveau communication.

Monsieur HUVER (DDT) évoque le communiqué de presse qui accompagnera la diffusion de l'arrêté sécheresse. Il serait bien également de pouvoir faire une plaquette d'information du type de celle réalisée en 2018 (mise à jour à faire), mais il indique que c'est le temps et sa disponibilité qui sont actuellement les facteurs limitants.

Monsieur GILLET (FDP) demande s'il est envisagé une étude sur les volumes prélevables dans le bassin versant du Rahin, pour éviter d'aggraver les pressions et les épisodes d'étiage que l'on constate déjà aujourd'hui. Il considère que nous sommes au maximum de ce que l'on peut prélever (alimentation pour eau potable), et indique que des pêches de sauvetage sont déjà envisagées à partir de la semaine prochaine sur certains secteurs de Planchers-les-Mines.

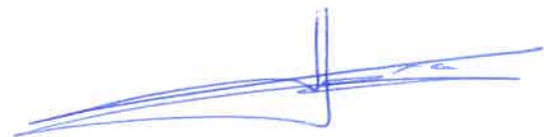
Monsieur HUVER (DDT) fait état de l'inventaire en cours des ouvrages sur le Rahin et de l'intention de poursuivre en 2023 par une étude hydraulique préparatoire à un PPRI ou à un SAGE.

Conclusion :

Un arrêté de niveau « ALERTE » sera proposé à la signature de Monsieur le Préfet et un communiqué de presse sera rédigé.

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur HUVER** remercie les participants et clôt la séance à 16h00.

Le chef du service Environnement et Risques



Thierry HUVER